

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 001-2205/10/BC

■ Approbation d'une convention avec la Banque de France pour la réalisation d'une analyse économique et financière des entreprises implantées sur le territoire des deux Zones Franches Urbaines

DDEAIG 10/5126/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Depuis son lancement en 1997, le dispositif ZFU a largement prouvé son efficacité à Marseille en permettant la création nette de 3.460 établissements et de plus de 13.300 emplois, l'engagement d'une profonde mutation dans le développement des territoires et une grande modification de leur image.

Pour que cette dynamique de revitalisation économique, sociale et urbaine soit maintenue sur ces territoires prioritaires qui n'ont pas encore atteint leur point de non retour, MPM a la volonté de mener une action de lobbying pour que le dispositif ZFU soit prorogé pour quelques années supplémentaires, au-delà du 31 décembre 2011.

Pour ce faire, MPM souhaite s'appuyer sur une analyse économique et financière des entreprises situées sur le territoire des deux ZFU de Marseille (« ZFU Nord Littoral » et « ZFU 14^{ème} et 15^{ème} Sud »)

permettant de comparer leurs performances avec celles de l'ensemble des entreprises de la commune de Marseille.

L'analyse portera sur un échantillon représentatif d'environ 600 entreprises implantées en ZFU (soit 10% de la population des entreprises des ZFU) et sur 5 exercices (de 2005 à 2009). Elle explorera notamment les indicateurs économiques et financiers suivants : rentabilité, répartition de la valeur ajoutée, poids des impôts et taxes, niveaux d'endettement et de fonds propres, investissements, politique de financement, évolution de la masse salariale, risques de défaillances à trois ans...

A travers l'outil ACSEL (Analyse Conjoncturelle et Structurelle Economique Localisée), la Banque de France est le seul opérateur capable de réaliser une telle étude. En effet, ACSEL est un outil d'analyse de la situation économique et financière d'une zone géographique et/ou d'une filière d'activité qui donne, exclusivement aux pouvoirs publics, la possibilité d'accéder à des données exclusives et actualisées détenues par la Banque de France (à savoir notamment : les incidents de paiements sur effets de commerce, le degré de vulnérabilité des entreprises à travers la cotation Banque de France et le niveau d'endettement des entreprises en tant que centralisateur des risques).

Le montant de cette analyse spécifique s'élève à 29.900 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de mener une action pour la prorogation des Zones Franches Urbaines (ZFU) au-delà du 31 décembre 2011.
- La nécessité de mesurer objectivement l'impact du dispositif ZFU sur la dynamique territoriale et sur les performances des entreprises.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Banque de France ci-annexée pour la réalisation d'une analyse économique et financière sur les deux ZFU de MPM et de la commune de Marseille pour un montant de 29.900 euros TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B320 – Nature 617 – « Etudes et Recherches » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI